

Garde d'enfants

COMMENT BIEN VALORISER MES COMPÉTENCES APRÈS UNE FORMATION ?

Dire « j'ai des compétences » ne suffit pas ; pour les valoriser, vous devez en apporter la preuve en continu. Dès l'entretien d'embauche, lors de la présentation de votre projet d'accompagnement pour l'enfant, vos recommandations en matière de sécurité au domicile, doivent traduire votre statut de professionnel.

Les compétences acquises en formation vous donnent l'assurance et les arguments pour adopter cette posture professionnelle rassurante pour l'employeur. Au quotidien, si vos employeurs travaillent hors du domicile, les enfants seront sans doute les principaux témoins de vos compétences mais n'hésitez pas à en démontrer aussi l'utilité aux parents, par exemple, en leur envoyant des photos de vos activités d'éveil ou en leur donnant des conseils quand ils en font la demande.

Améliorer ses pratiques professionnelles, gagner en reconnaissance dans son métier, trouver de nouveaux contrats, élargir son périmètre d'activité, le nombre d'heures travaillées, revaloriser son salaire... Pour valoriser vos compétences, vous disposez de nombreux leviers.

Pour vous y aider, voici les *bons réflexes* à adopter !



« Avant la formation, je fais en sorte que l'employeur se sente « concerné » »

1. JE L'ASSOCIE À MON CHOIX DE FORMATION

Partagez avec lui vos souhaits de formation : présentez le(s) module(s) / bloc(s) de compétences qui vous intéressent ainsi que l'objectif. **À cette occasion, demandez-lui s'il a identifié des compétences à améliorer, ou à acquérir en vue de vous confier de nouvelles activités. Dans tous les cas, il est constructif de définir ensemble quelques objectifs à mettre en pratique au retour.** Et quand votre départ en formation est imminent, rappelez-le dans le cahier de liaison.

A NOTER :

Partir en formation grâce au plan de développement des compétences ou avec votre Compte Personnel de Formation sur du temps de travail nécessitent tous les deux une autorisation de la part des employeurs.



2. J'EXPLIQUE L'INTÉRÊT POUR L'ENFANT

L'employeur sera d'autant plus attentif à votre formation et, par la suite, à vos compétences nouvelles, si vous lui expliquez quels vont être les bénéfices pour son enfant, par exemple, pour son développement, son éveil et son alimentation.

N'hésitez pas à rappeler aussi que les connaissances et pratiques en lien avec la petite enfance évoluent rapidement, et que vous former est aussi un moyen de maintenir vos compétences à jour.

Les bons réflexes :

- ✓ Dès l'entretien d'embauche, **j'indique que je me forme régulièrement.**
- ✓ Chaque année, je profite de la publication du catalogue de formation IPERIA pour **échanger.**
- ✓ **J'alterne les formations** destinées au développement de mes capacités personnelles (organisation, communication...) et celles qui bénéficient directement à l'enfant.
- ✓ En formation, **je prends des notes/des photos** pour pouvoir en parler aux employeurs ou leur faire un compte-rendu.

Qu'au retour de formation, je mets en pratique et je le montre

1. TOUT DE SUITE, SINON ON OUBLIE VITE

Au retour, prévoyez d'abord un temps d'échange avec l'employeur pour discuter de la formation : ce que vous y avez appris de nouveau ou de différent ; et sur cette base, vos propositions d'amélioration de vos activités au domicile.

Ensuite, appliquez dès que possible vos compétences nouvelles afin d'en démontrer concrètement l'utilité. Il peut s'agir des objectifs définis avec l'employeur avant de partir.

Sinon, cherchez à créer des situations de mise en pratique, par exemple, organiser un atelier cuisine ou d'éveil musical.

N'oubliez pas qu'un apprentissage théorique n'est définitivement acquis qu'à partir du moment où il aura été répété plusieurs fois en situation réelle.

3. DANS CERTAINS CAS, JE DEMANDE UNE REVALORISATION DU SALAIRE

L'acquisition de compétences nouvelles n'occasionne pas d'augmentation de salaire car comme dans tout métier, la formation continue est d'abord un moyen de mettre à jour ses compétences et ses pratiques. **En revanche, si un employeur élargit ou fait évoluer le périmètre de vos activités telles qu'elles étaient définies dans votre contrat de travail, cela peut être une occasion pour échanger sur votre salaire.**

Il existe cependant une exception. Si, grâce à la formation (en cumulant des blocs de compétences ou en réalisant une Validation des Acquis de l'Expérience), vous obtenez le titre professionnel « Assistant(e) maternel(le) / Garde d'enfants », vous pouvez prétendre à une revalorisation de salaire si celui-ci n'excède pas déjà le minimum salarial prévu par votre branche professionnelle.

Plus d'informations sur :

www.particulieremploi.fr

→ Rubrique :

« je suis déclaré(e) et rémunéré(e). »



2. JE PROPOSE DE ME CONFIER DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Préparer les repas, aider aux devoirs, entretenir le linge de l'enfant... Certaines formations permettront de professionnaliser vos pratiques sur des activités complémentaires que vous ne réalisez pas ou très peu jusqu'à présent. **Si vous identifiez que vos compétences nouvelles peuvent répondre à un besoin non exprimé de l'employeur, ou si les tâches au domicile changent à mesure que les enfants grandissent, proposez-lui de faire évoluer le périmètre ou la nature de votre intervention.**

Les employeurs -surtout lorsqu'il s'agit d'un premier enfant- sont souvent demandeurs de conseils auprès du/de la professionnel(le) que vous êtes.

Ces échanges souvent informels sont des moments privilégiés pour partager vos compétences acquises en formation, notamment en matière d'équipements pour bébé, d'apprentissage de la propreté, d'alimentation ou encore du sommeil de l'enfant. Toujours avec tact pour ne pas laisser les parents injustement penser qu'ils s'y « prennent mal ».

4. JE N'OUBLIE PAS DE VALORISER MES COMPÉTENCES LORS DES ENTRETIENS D'EMBAUCHE

Sachez être exigeant avec vous-même, il est normal d'être rémunéré à la hauteur de ses compétences. **Avant vos entretiens d'embauche, pensez à retravailler la manière de présenter vos pratiques sur la base de ce vous avez appris en formation.** Adopter une posture professionnelle dès le premier contact est capital pour pouvoir valoriser financièrement ses compétences.

Les bons réflexes :

- ✓ Dans le cahier de liaison, **notez les pratiques nouvelles** que vous mettez en place grâce à votre formation, et les bénéfiques qu'elles apportent (qualité du résultat, gain de temps...).
- ✓ **Planifiez des points réguliers** avec l'employeur pour mettre en parallèle l'évolution de ses besoins avec les nouvelles pratiques ou activités que vous pouvez mettre en place.
- ✓ Si vous entamez un parcours de VAE, **prévenez vos employeurs actuels de la revalorisation salariale possible** liée à l'obtention du titre « Assistant(e) maternel(le) / Garde d'enfants ».

Vous souhaitez partager votre expérience ?

Rejoignez la communauté de garde d'enfants sur la page Facebook d'IPERIA

{ IPERIA remercie Hanitra, Brigitte et Fatiha, gardes d'enfants, pour leur aide dans la création de cette fiche. Le partage de leurs expériences a été la principale source d'inspiration pour vous proposer ce document qui, nous l'espérons, vous sera utile. }